

La Direction propose la reconduction de l'accord PNC actuel

La renégociation de l'accord collectif PNC (qui expire le 31 octobre 2016) a commencé le 12 mai dernier. Après le dépôt d'un préavis de grève de 7 jours fin juillet-début août, il devenait indispensable de conclure sans attendre cette négociation : ce préavis détourne déjà des clients de choisir nos lignes en raison de l'incertitude, au pic de l'été.

Une dixième et dernière séance de négociation a eu lieu aujourd'hui, avec le Président Frédéric Gagey.

Dans un esprit de compromis, qui tient compte à la fois de la situation meilleure de l'entreprise depuis 2015 (après 7 années de pertes), mais aussi des incertitudes sur le prix du pétrole et l'environnement concurrentiel, **la direction a proposé la reconduction de l'accord collectif PNC actuel jusqu'en mars 2018**, c'est-à-dire dans 21 mois.

Par ailleurs, il est proposé un certain nombre d'améliorations qui concernent la vie quotidienne des PNC. Les compositions d'équipage sont confirmées en long-courrier et évoluent uniquement pour certains vols longs sur A319 en moyen-courrier (environ 3% de l'activité moyen-courrier).

Ce projet d'accord est ouvert à la signature jusqu'au 13 juillet 2016.

Par ailleurs, des mesures relatives aux facilités de transport seront très prochainement annoncées à l'intersyndicale GP, lesquelles profiteront au premier chef aux utilisateurs fréquents des liaisons domestiques.

"Cette proposition représente une avancée importante que les organisations syndicales représentatives des PNC sauront, j'en suis certain, mesurer avec esprit de responsabilité. Elle reconnaît la contribution essentielle des PNC dans notre compagnie. Elle permettra aux PNC de s'inscrire dans la dynamique du « nouveau Pacte » pour un « projet collectif de croissance soutenable », annoncé par Jean Marc Janaillac, le Président-directeur général du groupe Air France-KLM, qui prend lundi ses fonctions » a déclaré Frédéric Gagey, Président-directeur général d'Air France.

